

SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

17 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Romain Espinosa Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
2 procurations	Michèle Bugnet a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Anne-Laure D'Alauzier a donné pouvoir à Romain Espinosa	
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner	Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Jean-Antoine ESPINOSA		
Délibération	26.03.13		
Objet :	Demande de subvention au titre de la DETR 2025- Acquisition d'un écran numérique interactif		
Rapporteur	Mariel MARTIN		
N° Acte	7.5.1		

La commune de Caderousse s'est engagée, voici plusieurs années, dans une démarche de renouvellement et de modernisation du parc informatique et numérique des écoles du groupe scolaire Jean Moulin. A ce titre est apparue la nécessité de procéder au remplacement d'un ancien TBI par un nouvel équipement interactif qui permettra d'harmoniser les pratiques de l'école élémentaire par les enseignants.

L'appel à projet DETR 2025 offre la possibilité aux collectivités de déposer un dossier de demande de subvention pour l'achat d'équipement interactif dans les écoles. Ce dernier prévoit un taux de subventionnement allant de 20% à 80% avec un plafonnement à 10 000€.

Vu les articles L2334-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Considérant la proposition formulée par ORDISYS pour l'achat du matériel et l'installation d'un écran numérique interactif pour un montant de 2200.47€ HT soit 2640.56€ TTC sans options et pour un coût supplémentaire de 320.25€HT et 384.30€ TTC avec les options qui seraient nécessaires, comprises. Soit un total de 2520.72€ HT et 3024.86€ TTC.

Considérant le plan de financement proposé pour l'opération :

Dépenses	€ HT	Recettes	€HT	%
Ecran numérique Interactif	2520.72	DETR	2016.58	80
Equipement	1810.47	AUTOFINANCEMENT	504.14	20
Prestation installation	390			
Options enregistrement équipement + déplacement formateur+ extension de garantie 5 ans	99 + 221.25 = 320.25			
TOTAL	2520.72	TOTAL	2520.72	100

